

N° 3 - RAM de l'Agglomération du Bocage Bressuirais Argenton les Vallées - janvier 2016

Rappelez-vous... Dans le précédent journal, les animatrices vous ont informés du **projet d'éveil sensoriel 2015/2016** du service petite enfance sur le thème des couleurs.

Il s'agit, entre autres, de créer des valises sensorielles d'une couleur définie : ROUGE pour l'Argentonnois, BLEUE pour le Bressuirais, JAUNE pour le Cerizéen et VERTE pour le Moncoutantais. L'idée est de favoriser l'éveil sensoriel du tout petit mais aussi de faire en sorte que les professionnelles de structures différentes se rencontrent.

Aussi, les assistantes maternelles et les professionnelles des multi-accueils se sont déjà réunies pour un grand « déballage » d'idées : déguisements, livres de recettes, recueils de chansons et comptines, idées de bricolage, de déco, ateliers créatifs, jeux sensoriels, de découverte et de manipulation...en rapport avec la couleur de la valise.

Reste maintenant à créer ! Une fois les valises remplies d'objets, elles pourront ensuite circuler et chacun y découvrira les trésors cachés et pourra, pourquoi pas, en rajouter.

N'hésitez pas à rejoindre le projet et à solliciter les parents (récupération de matériel, échanges d'idées...) !

Et parce qu'il n'est jamais trop tard, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.

Anne BILLET
Responsable du secteur petite enfance

Dossier

LA DECLARATION D'IMPOTS



PLACE A LA MUSIQUE

Les RAM de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, en partenariat avec le Conservatoire de musique, souhaitent faire bénéficier les enfants d'ateliers d'éveil musical. Ils sont l'occasion pour les enfants de plonger dans un « bain de sons », de découvrir de nouveaux instruments et de nouvelles comptines.

Certaines séances ont déjà eu lieu. En voici quelques retours :

« Très réussi. Les enfants et nous-mêmes étions captivés par les différents instruments, surtout la harpe, un instrument que l'on ne voit pas souvent. A refaire. »

« Matinée réussie !!! Les enfants ont bien participé. Bon moment de détente pour tous (enfants, bébés, assistantes maternelles). Certaines assistantes maternelles ont repris l'idée du bâton de pluie à créer à la maison. Ouverture sur les sons, le toucher, à recommencer !!! »

« Très bon moment : les enfants ont bien participé, les parents étaient très contents, découverte des nouveaux instruments de musique (accordéon, harpe, guitare, balafon...). Les enfants étaient très calmes. Séance très apaisante. »

D'autres séances devraient avoir lieu en 2016. Les Relais vous tiendront informés (pour un bon déroulement des séances, les ateliers se font sur inscription auprès des RAM dans la limite de 15 enfants).



o Chanson pour se dire bonjour

Un petit mot doux juste pour vous
Des petits bisous sur vos deux joues

Bonjour, bonjour un petit coucou
Bonjour, bonjour pour vous
les bouts d'choux

UN NOM POUR LES RAM

Ca y'est ! Les noms des 4 Relais sont trouvés !
Ce sera :

« K'RAM'L » pour le RAM de Moncoutant,

« RAM à nous » pour celui d'Argenton les Vallées,

« Libellules et Papillons » pour le RAM de Bressuire

Et « L'île aux bambins » pour le RAM de Cerizay.

Soit, en une phrase : « K'RAM'L, RAM à nous et Libellules papillonnent sur l'île aux bambins. »

o Petite comptine

(merci à Françoise du multi-accueil
« La Chamaille » !)

Les petits de « K'RAM'L »,
Ils ont vraiment la vie belle,
« Libellules et Papillons »,
Ils aiment tous les bonbons,
Les enfants de « RAM à nous »,
Ils adorent les doudous,
Et sur « L'île aux bambins »,
Il n'y a que des coquins !

PEINDRE AVEC SES DOIGTS

Pour les plus petits, tenir un pinceau peut être compliqué. De plus, l'enfant ne prend pas tout de suite conscience que le pinceau est le prolongement de sa main.

Peindre avec ses doigts permet de développer ses sens, surtout la vue et le toucher par un contact direct avec la matière (la peinture). Elle favorise la créativité et la prise d'initiatives. L'enfant s'aperçoit qu'il laisse des traces. C'est sa main qui est directement actrice et le contact avec la matière lui est, le plus souvent, agréable.

Si l'enfant est hésitant, l'adulte peut le rassurer en lui expliquant que ce n'est pas grave d'avoir les mains sales, et l'inviter à se les laver à la fin de la séance. Il faut parfois accepter qu'il ne veuille pas y participer. La notion de plaisir reste primordiale.

L'adulte doit veiller à intervenir le moins possible pour laisser l'enfant aller au bout de son idée... quelle qu'elle soit.

Pour cette activité, prévoir une grande feuille pour que l'enfant ait la possibilité de

réaliser de grands gestes, un pot de peinture (une couleur au début est suffisante), une blouse, une toile cirée pour la table et un gant humide à portée de main. Pas de consigne, l'enfant est libre d'utiliser le matériel à sa guise.

Et c'est parti pour la patouille !



MOTS D'ENFANTS

○ Adrien, en regardant le ciel nuageux un jour de grand vent :

« Maman, regarde, il part le ciel. »

○ Louane écoute l'histoire de « Félicien le jardinier » et de ses lapereaux. Elle s'exclame :

« Moi aussi, je connais l'apéro. »

○ Jules : « Mon gâteau, il est aux bougies ! »

○ Lors d'une séance d'éveil musical, au moment de sortir les instruments de musique, une petite fille dit :

« Moi, je veux le tabouret ! » (tambourin)

○ Au moment de partir en promenade, l'assistante maternelle demande à Manon de mettre ses chaussures. Elle lui répond :

« C'est pas des chaussures, c'est des baskets qui courent vite, plus vite que moi ! »

LA DECLARATION D'IMPOTS

Comme chaque année, en raison du régime fiscal particulier des assistants maternels, **leur déclaration des revenus peut se révéler être un casse-tête.**

Ce dossier retrace les grandes lignes de cette déclaration spécifique. Il est rédigé suite à un entretien qui s'est déroulé au centre des impôts de Bressuire avec les animatrices des RAM de l'Agglomération.

Les assistants maternels peuvent déclarer leurs revenus de deux manières différentes : par le régime de droit commun ou par le régime particulier.

- Le régime de droit commun

Les assistants maternels peuvent choisir de déclarer uniquement leur salaire imposable, les majorations et les congés payés qui s'y ajoutent, à l'exclusion des indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants.

- Le régime particulier (ou dérogatoire)

Les assistants maternels déclarent la différence entre :

les rémunérations et les indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants (y compris les indemnités de nourriture)

et

une somme forfaitaire représentative des frais fixée par enfant et par jour pour une durée effective de garde au moins égale à 8h (pour les journées plus courtes, un prorata est calculé).

Ci-dessous le tableau du centre des impôts pour calculer cette différence (accueil d'un enfant à partir des données et ressources 2015). Vous pouvez vous le procurer auprès de votre RAM.

Calcul du régime particulier des assistantes maternelles
Ressources 2015 - Sous réserve de modification

Éléments à prendre sur attestation pajemploi						Total ressources	Nombre d'heures moyen par jour	Détermination de l'abattement		Salaires à déclarer
Mois	Cumul imposable du mois	Indemnités d'entretien	Autres indemnités (repas ou estimation du coût repas fourni (ou 4,65€/jour), déplacements...)	Nombre de jours	Nombre d'heures	Total colonne B+C+D	Colonne F divisée par colonne E	Si colonne H>=8 Abattement = colonne E X smic horaire brut X 3 (28,83€)	Si colonne H<8 Abattement = colonne F/8) X smic horaire brut X 3 (28,83€)	Colonne G - Colonne J ou I
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Janvier	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Février	435,85	36,75	45	19	172	517,60	9,05	547,77	0,00	-30,17
Mars	435,85	58,3	66	19	172	560,15	9,05	547,77	0,00	12,38
Avril	435,85	42,4	48	19	172	526,25	9,05	547,77	0,00	-21,52
Mai	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Juin	435,85	55,65	63	19	172	554,50	9,05	547,77	0,00	6,73
Juillet	435,85	66,65	63	19	172	565,50	9,05	547,77	0,00	17,73
Août	435,85	13,25	15	19	172	464,10	9,05	547,77	0,00	-83,67
Septembre	243,84	55,65	63	19	96	362,49	5,05	0,00	345,96	16,53
Octobre	243,84	53	60	19	96	356,84	5,05	0,00	345,96	10,88
Novembre	243,84	47,7	54	19	96	345,54	5,05	0,00	345,96	-0,42
Décembre	243,84	36,75	45	19	96	325,59	5,05	0,00	345,96	-20,37
Totaux	4462,16	566,8	636	228	1760	5664,96	92,63	4382,16	1383,84	-101,04

Idée : pour faciliter votre déclaration, vous pouvez remplir ce tableau chaque mois.

Les éléments des colonnes B, C, D, E, F sont à prendre sur le bulletin de salaire PAJEMPLOI.

B correspond au salaire net imposable du mois. Il faut y ajouter les indemnités perçues en cas d'absence de l'enfant et l'indemnité relative aux congés payés.

C correspond aux indemnités d'entretien.

D correspond aux indemnités de repas et de transport.

Indemnité de repas : que les assistants maternels fournissent ou non les repas des enfants dont ils ont la garde, ils sont désormais tenus de les déclarer (si l'assistant maternel ne fournit pas les repas, la fourniture par l'employeur constitue pour l'assistant maternel un avantage en nature).

Il y a 3 façons de chiffrer cette indemnité :

- en fonction de son montant réel
- à titre de simplification, il est admis qu'elle soit évaluée selon les règles retenues pour la détermination des avantages en nature soit un montant forfaitaire (il est de 4.65 € pour l'année 2015).
- évaluation libre fixée par les parties dans le contrat.

E correspond au nombre de jours d'accueil de l'enfant.

F correspond au nombre d'heures mensualisées.

Les colonnes **I** et **J** se remplissent en fonction du résultat de la colonne **H**
Si $H \geq 8$, c'est la colonne I qui se remplit.
Si $H < 8$, c'est la colonne J qui se remplit.

Le total obtenu dans la colonne **K** est le montant à déclarer.

En cas de résultat négatif, il faut mettre 0.

○ Avantages et inconvénients de chacune des options

Régime de droit commun :

Vous avez un salaire déclaré plus élevé. Cela peut vous ouvrir droit à la nouvelle Prime d'activité (depuis le 1^{er} janvier 2016, la Prime pour l'Emploi est fusionnée avec le RSA « activité » afin de donner naissance à cette nouvelle aide en faveur des foyers les plus modestes).

Régime particulier :

Le salaire déclaré est moins élevé. Cela peut vous ouvrir des droits aux prestations familiales (allocation logement, rentrée scolaire,...)

Une simulation sur le site internet des impôts est possible pour vérifier le régime le plus avantageux (www.impots.gouv.fr).

A NOTER

- En cas de contrôle, le centre des impôts demande des informations sur les 3 dernières années. Conservez bien vos documents justificatifs.
- En cas d'accueil d'un enfant porteur de maladie ou d'un handicap, les déductions sont différentes (informez-vous auprès du RAM).
- Centre des impôts de Bressuire
124 boulevard de Poitiers 79300 BRESSUIRE
05 49 65 02 20
- SMIC horaire brut 2016 : 9.67€
- Indemnités d'entretien : 2.65€ pour des journées égales ou inférieures à 8h et 2.99€ pour des journées de 9h et plus
- Salaire horaire minimum : 2.02€ net et 2.72€ brut (multiplier par 0.7669 pour passer du salaire brut au net)
- Changement des taux de cotisations sociales (vos employeurs peuvent se renseigner auprès du RAM).

PERTE D'EMPLOI : DEMARCHES, INDEMNITES...

En octobre 2014, une nouvelle convention a modifié les conditions d'attribution des indemnités d'assurance chômage. Ci-après les principaux points à retenir.

○ Une réglementation plus favorable en cas de licenciement

Il n'est plus nécessaire de justifier d'une perte de salaire de plus de 30% pour bénéficier de droits à indemnisation chômage.

○ Conditions

Pour bénéficier d'indemnités Pôle Emploi, il faut :

- Avoir perdu involontairement un emploi (suite à un licenciement, une fin de contrat à durée déterminée, une fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur...),
- Avoir travaillé 4 mois pendant les 28 derniers mois (ou pendant les 36 derniers mois si vous avez plus de 50 ans),
- Être inscrit à Pôle Emploi.

○ Indemnisations

Quels que soient les contrats restants, l'assistant maternel sera indemnisé en fonction des salaires que versait l'employeur qui l'a licencié. L'ouverture des droits ne tient pas compte des salaires versés dans le cadre des autres contrats (contrairement à l'ancien fonctionnement où l'assistant maternel devait perdre au moins 30% de sa rémunération totale).

Le calcul se fera en fonction des salaires versés les 12 derniers mois par cet employeur. La durée de l'indemnisation sera en fonction de la durée du contrat effectué (ex : Si vous avez travaillé 6 mois pour cet employeur, vous pourrez être indemnisé pendant 6 mois).

Si un autre licenciement intervient, vos droits seront réévalués (en durée et en montant).

○ En cas de reprise d'activité

Les droits ne s'arrêtent pas et peuvent être cumulés avec une reprise d'activité (dans la limite de certains plafonds). Si l'assistant maternel arrive en fin de droit, cela permet de prolonger son indemnisation.

○ Documents à fournir

- Une attestation Pôle Emploi de l'employeur (l'attestation doit être correctement remplie – En cas de fratrie, une attestation par enfant est nécessaire)
- Une photocopie du contrat de travail
- Une copie du dernier bulletin de salaire pour les activités conservées au moment de l'étude des droits

L'attestation Pôle Emploi doit être complétée sur le site internet par l'employeur (pole-emploi.fr).

Une attestation papier peut être envoyée si nécessaire (Contact au 39.95, avoir le n° pajemploi).

CONTRAT DE TRAVAIL

Le précédent journal vous a informés de la diffusion en septembre 2015 d'un document élaboré par les RAM expliquant le contrat de travail et du guide CAF « Préparer l'accueil de votre enfant ».

La communication de ces documents a pris un peu de retard.

Ils pourront toutefois être consultés dès début 2016.

SOIREEES THEMATIQUES

O Soirées sur le contrat de travail

La mensualisation, qu'est-ce que cela veut dire ? Et qu'est-ce que cela implique ? Comment calculer la rémunération ? Quelle est la différence entre les heures complémentaires et les heures majorées ? Quel est le montant des indemnités d'entretien et des frais de repas ? Quelles sont les indemnités de fin de contrat ?

Pour répondre à ces différentes interrogations, les animatrices des 6 Relais de l'Agglomération (dont les RAM de Nueil-

Les-Aubiers et Mauléon) animeront deux soirées d'informations en avril/mai prochain. L'occasion de réfléchir et d'échanger sur des questions d'ordre général (toute demande particulière pourra faire l'objet d'un RDV qui sera pris à la fin de la soirée).

Le Relais vous précisera ultérieurement les dates, lieux et modalités d'inscription. Et n'hésitez pas à transmettre l'information de ces réunions aux parents employeurs.

RETOUR SUR LA 11^{EME} JOURNEE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le 19 novembre a eu lieu la journée nationale des assistantes maternelles.

A cette occasion, **sur l'Argentonnais**, assistantes maternelles, parents et enfants se sont retrouvés autour de déguisements, musique, ballons...

Chacun a pu aller à la rencontre des habitants sous les halles où se tenait le marché. Puis, un goûter a été partagé avant de se quitter. Les assistantes maternelles se sont également données rendez-vous le soir au restaurant pour clore de façon festive « leur » journée.

Sur le Bressuirais, suite à une sollicitation des assistantes maternelles, le RAM a organisé une soirée d'informations et d'échanges autour des pédagogies consacrées à la petite enfance (Montessori, Dolto, Pikler-Ioczy, Freinet...). Les assistantes maternelles et les familles du Cerizéen, du Moncoutantais et de l'Argentonnais étaient également invitées.

Le RAM de Bressuire avait convié Nadine DECORCE, formatrice-éducatrice, pour aborder ce thème. Après un rappel historique sur l'apparition de ces pédagogies, des discussions autour des pratiques quotidiennes et des propositions d'activités se sont engagées. La trentaine d'assistantes maternelles et de parents présents ont pu échanger avec l'intervenante à partir d'une mise en situation concernant l'autonomie : l'enfant monte sur une table comment dois-je intervenir ?



Cette rentrée 2015 a été riche pour le RAM avec de nombreux moments conviviaux. Voici un petit retour en arrière...

ECHANGES AVEC LA MAISON DE RETRAITE

Nous avons repris nos échanges intergénérationnels. Le groupe de résidents est resté le même que l'année dernière. Les enfants connaissent maintenant le lieu et les personnes âgées. De vrais liens se sont créés.

En septembre, nous avons fait de la manipulation avec de la semoule. Moment d'échanges forts entre les deux générations.

En octobre, la maison de retraite fêtait la semaine bleue (semaine dédiée aux personnes âgées, sur le thème des vendanges). Cela a été l'occasion pour les enfants et résidents de colorier et de peindre des grappes de raisins. Cette matinée s'est terminée avec le partage de gâteaux et d'un jus de raisin.

Et en décembre, nous avons fabriqué de petits photophores et nous avons fêté ensemble Noël.



ANNIVERSAIRE

Ca y est ! Les premiers enfants et adultes du mois de septembre, octobre, novembre ont soufflé leurs bougies lors de matinées.

L'idée est simple : une fois par mois, les enfants et adultes qui le souhaitent peuvent fêter leurs anniversaires lors d'une matinée. Musique, ballons, gâteaux et jus sont au programme.

Alors que la fête commence !



DOJO

Assistants maternelles et enfants ont mis leurs survêtements et chaussé leurs baskets pour une première séance au DOJO d'Argenton les Vallées. L'occasion pour les enfants de courir, sauter, rouler dans lieu rempli de tapis.

La séance s'est terminée par un moment de relaxation : assis ou allongés, les enfants ont écouté de la musique douce et se sont fait des caresses sur leur corps avec une plume...



LULU' DOTHEQUE, UN LIEU MAGIQUE

Une ludothèque a été inaugurée en mai au château de Sanzay. Prénommée « Lulu'dothèque », elle accueille les groupes, les familles, les assistantes maternelles et les enfants dans la tour du Donjon.

Nous nous sommes rendus dans ce lieu magique où Lolita nous a accueillis. Elle nous a raconté l'histoire mystérieuse de cette Lulu'dothèque. Les enfants ont dû fermer très forts les yeux et rêver pour faire apparaître une clé magique qui ouvre les portes.

Magique est aussi ce lieu ! Enfants et grands ont pu y découvrir un espace avec un coin pour colorier, dessiner, bricoler, d'autres coins avec des déguisements, des livres, des jeux en bois, etc.

D'autres dates sont prévues en janvier et mai.



VISITE A LA BOULANGERIE



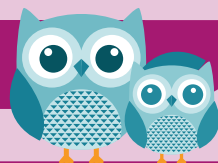
Dans le cadre des matinées du RAM, enfants et assistantes maternelles se sont retrouvés à la boulangerie de Voulmentin, tenue par Béatrice et Tony Tellier.

Pour se mettre dans la peau du personnage, Tony avait préparé des toques et des tabliers. Après une petite visite de l'atelier, les enfants ont pu mettre la main à la pâte et façonner leur propre petit pain. Le boulanger les a mis à cuire et chacun est reparti avec sa confection.



Durant cette matinée, tous les sens étaient en éveil : dès le départ, avec l'**odorat** bien sûr ! « Mmmmm.. ça sent bon !! ». Puis, l'**ouïe** avec les machines, le **toucher** avec la farine et la pâte, la **vue** avec ces magnifiques baguettes toutes dorées et évidemment pour finir... le **goût**... grâce aux petites brioches que le boulanger avait préparées et que les enfants ont pu manger.

PLANNING DES MATINEES



Les matinées se déroulent :

De 9h30 à 11h30 :

- A Saint-Maurice la Fougereuse, salle du périscolaire, le mardi des semaines paires.
- A La Coudre, ancienne école, le mardi des semaines impaires.
- A Argenton les Vallées, salle des fêtes de Boësse, le vendredi des semaines paires.

A noter que durant les vacances scolaires, les animations n'ont pas lieu.
Vous pouvez venir et repartir à tout moment.

Janvier

Mardi 5	La Coudre
Mardi 12	Saint-Maurice la Fougereuse
Vendredi 15	Argenton (Boësse)
Mardi 19	Dojo
Mardi 26	Maison de retraite
Vendredi 29	Argenton (Boësse)

Février

Mardi 2	Bibliothèque
Vendredi 5	La Coudre
Mardi 9	Saint-Maurice la Fougereuse
Vendredi 12	Argenton

Mars

Mardi 1 ^{er}	Maison de retraite
Mardi 8	Saint-Maurice la Fougereuse
Vendredi 11	Argenton (Boësse)
Mardi 15	Maison de retraite
Vendredi 25	Dojo
Mardi 29	La Coudre

Avril

Mardi 5	Bibliothèque
Vendredi 8	Argenton (Boësse)
Mardi 26	Maison de retraite

Mai

Mardi 3	Saint-Maurice la Fougereuse
Mardi 10	Maison de retraite
Vendredi 20	Argenton (Boësse)
Mardi 24	La Coudre
Mardi 31	Saint-Maurice la Fougereuse

Juin

Vendredi 3	Dojo
Mardi 7	Bibliothèque
Mardi 14	Maison de retraite
Vendredi 17	Argenton (Boësse)
Mardi 21	La Coudre
Mardi 28	Saint-Maurice la Fougereuse

Juillet

Vendredi 1 ^{er}	Argenton (Boësse)
Mardi 5	Maison de retraite
Mardi 26	Maison de retraite

TEMOIGNAGES SUR LES MATINEES

Que se passe-t-il lors des matinées ? A quoi ça sert ? Qu'est-ce que ça peut m'apporter ? Et aux enfants ? Toutes ces questions sont légitimes lorsqu'on ne connaît pas le lieu.

Voici quelques témoignages de parents et d'assistantes maternelles pour vous donner l'envie de venir partager un temps au RAM.



« Le plus difficile est de faire le premier pas. J'y suis allée accompagnée d'une autre assistante maternelle. J'ai pu échanger sur notre métier, sur sa complexité. J'y ai découvert une ambiance très conviviale et les enfants adorent s'y rendre. Plus on y va, plus on a envie d'y aller. On finit par attendre avec une certaine impatience ces matinées. Nous avons la chance d'avoir sur notre secteur une structure RAM qui nous permet de rompre notre isolement. »



« Les échanges avec mes collègues sont très importants et me permettent parfois de mieux comprendre et appréhender certaines situations. Du côté des petits, je souhaite leur faire découvrir des lieux inconnus, leur faire partager avec d'autres enfants des instants propices à l'éveil. Je pense que mon rôle est de leur ouvrir au monde qui les entoure et de faire des rencontres. C'est une richesse et une « malle à idées » que l'on a plaisir à utiliser. Pour terminer, la relation avec l'animatrice est un soutien essentiel dans notre travail. »



« En tant que parents, il était important que notre enfant participe aux matinées du RAM afin qu'il rencontre d'autres enfants. Avec nos horaires décalés, les crèches ne répondaient pas à nos besoins. Avec une assistante maternelle qui participe aux matinées, nous avons trouvé un très bon compromis.

Les matinées lui permettent de jouer avec d'autres enfants. C'est un début de socialisation tout en douceur avant sa rentrée à l'école. Et le plus important, notre enfant est très content d'y aller. Il en revient ravi. »



« Le RAM est un outil de travail formidable puisqu'il donne aux enfants que je garde la possibilité d'utiliser d'autres jeux que les miens. Le RAM favorise la socialisation et nous permet d'échanger professionnellement avec l'animatrice, les autres assistantes maternelles et certaines fois les parents.

A chaque séance, l'animatrice permet aux enfants de se révéler grâce à l'activité proposée ; les enfants sont heureux et c'est le principal.

Nous, assistantes maternelles, nous devons favoriser le développement physique et psychique de l'enfant, permettre son épanouissement et garantir son bien-être. C'est pour cela que je vais aux matinées du RAM. »



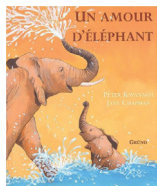
« En ce qui concerne le RAM, nous trouvons que c'est un lieu d'échange entre les assistantes maternelles et aussi pour les enfants. Ils apprennent à se connaître, à jouer ensemble, à évoluer dans divers domaines comme les apprentissages.

Le RAM est important dans la socialisation de notre enfant. Cela l'aidera pour sa rentrée à l'école.

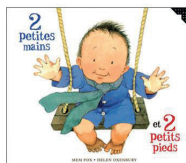
Merci à l'animatrice pour la diversité des activités. Et merci aux assistantes maternelles de les accompagner. »



LIVRES LUS



Un amour d'éléphant
de Peter KAVANAGH & Jane CHAPMAN



2 petites mains et 2 petits pieds
de Mem FOX & Helen OXENBURY



Oh ! la belle lune
par Eric BATTUT



Le voyage de l'escargot
de Ruth BROWN



La pomme rouge
de Kazuo IWAMURA

COMPTINES

Que font mes mains ?

Elles frappent (bravo)
elles grattent (grr)
elles pincement (aïe aïe aïe)
elles caressent (tout doux)
et elles disent « au revoir » !!!

Tombe, tombe la pluie

Tombe, tombe, tombe la pluie
Tout le monde est à l'abri
Y'a que mon petit frère
qu'est sous la gouttière
pêchant des poissons
pour toute la maison.

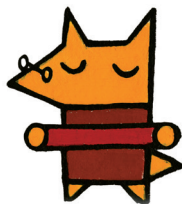
BIBLIOTHEQUE

Le partenariat avec la bibliothèque a repris.

Les matinées « Bébés Lecteurs » sont l'occasion pour les familles et les assistantes maternelles de découvrir un lieu, une atmosphère et surtout de découvrir ou redécouvrir des livres.

Retrouvez toutes les dates des « Bébés Lecteurs » sur le site de l'Agglomération

www.agglo2b.fr



RAM | Argenton les Vallées

Angélique Balac

11, place Léopold Bergeon

05 49 65 97 96

ram.argentonlesvallees@agglo2b.fr

Permanences :

Lundi de 14h à 17h30 - Jeudi de 14h à 19h30
Vendredi des semaines impaires de 9h à 12h30

Agglomération du Bocage Bressuirais
Action sociale et services à la personne

2 place du Millénaire - BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
05 49 81 75 75 - social@agglo2b.fr

www.agglo2b.fr

